



Date de la convocation : 10 Janvier 2015

Séance ordinaire : séance ouverte à 20 h 35 levée à 23 h 52

L'an deux mille quinze, le seize Janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Mme Anne BRACCO, Maire.

Présents : Mme BRACCO Anne, Maire,

Mmes : DUPONT Séverine, DUTHEIL Cécile, FERRU Nathalie, LE GARREC Valérie, THOMAS Sylvie,
MM : BRUERE Louis-Vincent, CLAIRON Olivier, JOLY Didier, LANGE Jean-Jacques, LIENARD Franck,
MORIN Laurent, RAGOT Vincent, SEIGNEURY Stéphane

Excusé : M. JOUANNE Sébastien

Invité : Mme MARCHET Corinne

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

⇒ Mme DUPONT Séverine a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL ET COMPTE-RENDU DE LA SEANCE du 12 Décembre 2014

⇒ Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu et le Procès-verbal de la séance du 12 Décembre 2014.

URBANISME : Mise en place de l'instruction des autorisations de droits des sols par l'Agence Technique Départementales – A.T.D

Mme BRACCO informe son conseil que jusqu'à aujourd'hui les autorisations d'urbanisme étaient instruites par la Direction Départementale des Territoires – D.D.T, c'est-à-dire par les services de l'Etat, à titre gratuit. A compter du 1^{er} Juillet 2015, la D.D.T n'assurera plus ce service. Pour pallier cette situation, le Conseil général a souhaité proposer aux communes la mise en place d'un service d'instruction des autorisations de droit des sols via l'Agence Technique Départementale (ATD). Le financement de ce nouveau service de l'ATD reposera en partie sur une participation des communes calculée sur deux critères : 50% au prorata de la population DGF et 50% au prorata du nombre d'actes. Pour la commune de GAS, la facture annuelle peut être estimée entre 2539 et 2 864 €.

Débats : Mme DUPONT remarque que l'état propose un choix, qui n'en est pas un.

Mme DUTHEIL précise que cette dépense supplémentaire coïncide au même moment avec la baisse des dotations de l'état.

Mme le maire conclut en rappelant que nous n'avons pas au sein de la commune ni la compétence ni le temps pour gérer de A à Z l'instruction des autorisations d'urbanisme. Il est par ailleurs impossible d'embaucher un agent spécialiste de ces questions compte tenu du budget et du nombre relativement restreint d'actes qu'il aurait à traiter (13 en 2013).

⇒ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- **D'ADHERER** au service d'instruction des autorisations de droit des sols mis en place par l'Agence technique départementale à compter du 1er juillet 2015.
- **DE DONNER** tous les pouvoirs à Mme le maire pour signer toutes conventions et pièces afférentes à cette adhésion.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de la commune à la section de fonctionnement.

SALLE POLYVALENTE :

Fixation des tarifs à compter du 1^{er} Février 2015

Après une étude des tarifs pratiqués dans les communes environnantes pour la location de leur salle polyvalente, il est clairement apparu que notre salle était trop chère, ce qui peut expliquer le faible taux de location sur l'année (20 locations en tout en 2014). Or, il est important que ce taux progresse, afin de permettre à la commune d'entretenir cet équipement.

Mme le maire fait part à l'assemblée municipale d'une baisse de fréquentation depuis l'augmentation des tarifs de location qui a été actée en 2013. Il est proposé de modifier les tarifs pour la location de salle polyvalente communale 3 Rue de l'Ecole 28320 GAS.

⇒ Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :

- **DE FIXER** les tarifs à compter des réservations déposées à partir du 1^{er} Février 2015 (aucune modification pour les réservations antérieures) : *tableau en annexe*
- **D'AUTORISER** Mme le maire à signer toute pièce afférente à la mise à disposition de la salle polyvalente.

DUREE	Commune * Avec justificatif	Hors commune *
Forfait WEEK-END avec cuisine (Samedi 8 h 00 au Lundi 8 h 00)	308 €	398 €
Forfait UN JOUR avec cuisine <ul style="list-style-type: none"> ▪ Samedi 8 h 00 au Dimanche 8 h 00 ▪ Dimanche 8 h 00 au Lundi 8 h 00 	231 €	315 €
Location vaisselle ⇒ set : Assiettes, verres, couverts, tasses à café, carafes à eau, paniers et 1x couteau à pain	1 € le set	1 € Le set
✘ Toute vaisselle cassée, manquante ou endommagée sera facturée au tarif perte et casse.	1 € l'unité	1 € l'unité
Forfait 2 heures * <ul style="list-style-type: none"> ▪ du Lundi au Vendredi 	50 €	50 €
☞ Heure supplémentaire * * Toute heure commencée sera due	20 €	20 €

Fixation des cautions à compter du 1^{er} Février 2015

Mme le maire expose à l'assemblée municipale la nécessité de modifier le montant des cautions déposées lors de la réservation de la salle polyvalente communale : 3 Rue de l'Ecole 28320 GAS.

⇒ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour, 6 voix contre (Mmes FERRU, DUPONT, THOMAS, MM. RAGOT, LANGE et JOLY) et 0 abstention DECIDE :**

- **DE FIXER** la caution pour la location et le matériel : 500 €;
- **DE FIXER** la caution pour le ménage : 90 €;
- **DE PRECISER** que ces nouvelles dispositions seront applicables sur toutes les réservations qui interviendront à partir du 1^{er} Février 2015 (aucune modification pour les réservations antérieures).

CENTRALE D'ACHAT APPROLYS : nomination d'un représentant titulaire et suppléant

Vu l'adhésion à la centrale d'achat APPROLYS par délibération du conseil référence 2014/096 en date du 17 Octobre 2014; Mme le maire informe que l'adhésion n'ayant pas pu être réalisée en 2014, il est nécessaire de confirmer cette dernière en 2015.

⇒ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE**

- **DE CONFIRMER** l'adhésion au sein de la centrale d'achat APPROLYS pour l'année 2015;

Représentant titulaire et suppléant

⇒ Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un délégué titulaire ;

- **M. BRUÈRE Louis-Vincent a été élu délégué titulaire**

⇒ Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un délégué suppléant ;

- **M. JOLY Didier a été élu délégué suppléant**

INTERCONNEXION EAU POTABLE

Mme le maire rappelle la nécessité de mettre en œuvre dès 2015 la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de la commune.

C'est dans cet objectif qu'un courrier a été envoyé dès le mois d'octobre à la communauté de communes du Val de Voise, afin de demander la possibilité d'étudier une interconnexion des réseaux d'eau potable entre la CCVV et la commune de GAS.

Mme BRACCO fait lecture de la réponse de M. LEMOINE, Président de la CCVV en date du 16 Décembre 2014. Après consultation de leur prestataire, il semblerait que le projet soit techniquement réalisable. La CCVV est donc favorable à cette étude.

La CCVV étant actuellement en renouvellement de marché pour la production d'eau potable, un rendez-vous sera programmé avec le nouveau prestataire dès qu'il aura été retenu.

A noter : la commune ne pourra pas prétendre à la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), seules les communautés de communes sont éligibles à ce programme.

PERSONNEL COMMUNAL :

1. Mme BRACCO rappelle au conseil qu'un seul agent technique pour gérer les 1197 Ha de la commune plus l'eau et la station d'épuration s'avère insuffisant pour assurer un service de qualité aux habitants. C'est pourquoi elle propose d'embaucher un jeune en contrat avenir. Elle rappelle que ce type de contrat bénéficie d'une aide de l'Etat à hauteur de 75% de la rémunération.

⇒ **Le conseil émet un avis favorable.**

2. Garantie complémentaire santé :

Le centre de Gestion propose aux communes adhérentes de se joindre aux procédures qu'il va lancer en 2015 sur l'action sociale d'une part, et sur une consultation pour le choix d'une mutuelle pour les agents. Considérant que pour l'action sociale, la commune adhère au CNAS, et que par délibération en date du 15 novembre 2012 la commune de GAS avait opté pour la procédure de labellisation, l'adhésion à ce service (payant) proposé par le CDG28 ne paraît pas justifiée.

⇒ **Les membres du conseil municipal décident de maintenir la délibération prise le 15 Novembre optant pour la procédure de labellisation.**

SITE INTERNET :

Le site internet est en cours d'actualisation. Le nouveau site donnera la possibilité aux habitants de s'inscrire **gratuitement** pour recevoir par email les informations de la Mairie de Gas (travaux, comptes rendus des conseils municipaux).

Lorsque le site sera finalisé, Mme le maire propose que les comptes rendus ne soient plus distribués systématiquement dans toutes les boîtes aux lettres. Mme BRACCO précise que 340 exemplaires sont édités pour chaque conseil, soit entre 1 360 à 2 000 pages ce qui représente un coût global annuel entre 3700 € et 5000 € (coût de la copie, salaire de l'agent chargé de la distribution). Pour les personnes qui n'ont pas internet, quelques exemplaires seront mis à disposition en Mairie. Les personnes qui ne peuvent pas se déplacer pourront s'inscrire auprès du secrétariat de la mairie afin que le compte rendu leur soit distribué dans la boîte aux lettres.

La dématérialisation est la première étape incontournable de toute stratégie de développement durable. L'ère numérique n'est pas réservée qu'aux villes, la commune de GAS désire par son site internet privilégier cette source de communication et d'information.

⇒ **Le conseil émet un avis favorable.**

REPAS DES ANCIENS :

Comme chaque année, le **repas des anciens** constitue un temps fort de l'activité du CCAS.

M. Morin propose que la date de cette manifestation soit décalée en fin d'année pour se rapprocher de la distribution des colis de Noël.

Après en avoir débattu, le conseil décide de fixer la date au 10 octobre 2015.

C'est donc dans la salle polyvalente que les élus et les membres du CCAS accueilleront tous nos aînés

LE SAMEDI 10 OCTOBRE 2015 à 12 H 00

Questions et informations diverses :

✚ **Intervention de M. Sineux** : M. Sineux pose plusieurs questions concernant le nouveau contrat et le montant de sa taxe d'ordures ménagères. Mme le maire lui propose de lui apporter toutes les réponses à l'occasion d'un rendez vous.

✚ **REMERCIEMENTS** : Mme le maire fait lecture des courriers de remerciements et vœux reçus en mairie. (M. et Mme Ancelle, M. et Mme Viguié, Mme Claude Larue, M. et Mme Thomas, Mme Le Duigou, Mme Pichot, M. et Mme Brunet, Mme Michèle Piat, Mme Labaume, M. et Mme Gilbert Piat, M. Collin).

✚ Mme Thomas souhaiterait que le calendrier des manifestations soit positionné en dernière page du P'tit Gassien pour une meilleure visibilité.

- ✚ M. Lienard informe le conseil d'un problème d'affaissement du trottoir devant le 12 de la rue des Roches. Mme le maire demandera à M. Morin et à l'agent communal de se rendre sur place.
- ✚ L'attention du conseil est attirée sur le fait que des branches gênent le passage des camions poubelles dans la rue des Ponts. Un courrier sera envoyé aux propriétaires pour leur demander de faire élaguer leurs arbres.

Séverine DUPONT- secrétaire de séance

Anne BRACCO – Maire

Analyses d'eau : Les résultats des analyses montrent une eau de qualité bactériologique conforme à la réglementation et de qualité chimique non conforme à la réglementation en raison du dépassement de la limite de qualité pour le paramètre déséthylatrazine. On observe également la présence d'atrazine et d'atrazine déisopropyl à des concentrations qui restent toutefois inférieures à la limite de qualité réglementaire. A noter : la concentration globale en atrazine et ses métabolites (déséthylatrazine et atrazine déisopropyl) atteint 0,251 µg/l. La valeur limite au-delà de laquelle l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments recommande de ne pas utiliser cette eau pour l'alimentation des nourrissons et des femmes enceintes est de 0,4 µg/l.

Recensement jeunes français de 16 ans, garçons et filles : Dès le jour de vos 16 ans ou dans les 3 mois qui suivent, présentez-vous à la mairie avec une pièce d'identité, le livret de famille de vos parents et, si besoin, tout document justifiant la nationalité française. Le recensement est indispensable pour obtenir l'attestation qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (BAC, CAP, BEP....), pour effectuer la Journée d'Appel à la Préparation à la Défense (JAPD), pour l'inscription d'office sur les listes électorales.

Fermeture du secrétariat : La mairie sera fermée du 2 au 6 Mars 2015 inclus. Pendant cette période, Madame le Maire recevra uniquement sur rendez-vous, merci d'envoyer un courriel ou laisser un message sur le répondeur précisant votre ☎ et le motif.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE GAS

NOUS RECEVONS LE SAMEDI 7 FEVRIER 2015 A 10 H 30 - LES EDITIONS ELLA

Fondée en mai 2012, la maison d'édition "ELLA EDITIONS" s'appuie sur un comité de lecture indépendant et est ouverte à tous les ouvrages, dans tous les registres : Romans jeunesse, Romans policiers, Romans adultes ...

Les écrivains FLORINE PERRY et CHRISTOPHE PRAT Seront présents

Nous vous attendons nombreux-A bientôt.

Les Bénévoles10, rue de l'école

Tél. : 02.37.33.72.85

mail : bibliotheque-gas@gmx.fr

Association SI TU AIMES TON ECOLE

L'association « Si tu aimes ton école » organise un après-midi jeux:

Le dimanche 8 février 2015 de 14h à 18h à la salle des fêtes de Gas



Vos enfants pourront participer à un petit concours par tranche d'âge (1 gros lot remis/gagnant de section). Participation de 2 € par enfant (bénéfices reversés à l'école maternelle). Pour les petits creux, une buvette sur place vous proposera boissons, crêpes et gâteaux.

situaimestonecole@gmail.com